

Responsable Unique de Sécurité (RUS)

OBJECTIFS :

Cette formation a pour objectifs de permettre au Responsable Unique de Sécurité (RUS) d'appréhender les grands principes de la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP), de comprendre le cadre réglementaire et juridique de ces établissements, de conserver leur niveau de sécurité et de répondre aux obligations du RUS.

Modalité d'organisation

Public : Chefs d'établissements, personnel désigné

Prérequis : Aucun

Effectif : 8 participant(e)s maximum par session

Durée : 2 jours en présentiel



Pour tout renseignement concernant l'accessibilité, contacter le référent appui à la mobilité :

Mail : poleformation@2l-ips.com

Cadre réglementaire

Notre intervention permet de répondre aux obligations du chef d'établissement en matière de formation du personnel :

- ✦ Article R 143-21 Code de la Construction et de l'Habitation
- ✦ Article GN2 arrêté du 25 Juin 1980

Intervenants

Préventionnistes, Ancien Sapeurs-Pompiers et Chargés de Sécurité, spécialistes de la prévention en établissements recevant du public, immeubles de grande hauteur, établissement recevant des travailleurs

Programme de la formation

Théorie

- ✦ Connaissances de la réglementation incendie applicable dans les établissements Recevant du Public
- ✦ Connaissance de la réglementation incendie applicable aux établissements Recevant des Travailleurs
- ✦ Maîtriser les obligations imposées dans les ERP en exploitation
- ✦ Maîtriser le processus administratif et réglementaire des travaux réalisés en ERP
- ✦ Savoir repérer les équipements techniques et de sécurité

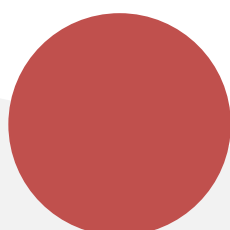
Outils pédagogiques

- ✦ Cours sur support PowerPoint
- ✦ Moyens de secours d'un Etablissements Recevant du Public
- ✦ Modèles de documents réglementaires remis aux participants (dossier de travaux GE 2, Rapport de Vérification, procès-verbaux de commissions de sécurité, ...)

Documents délivrés

- ✦ Attestation de formation « Responsable Unique de Sécurité »

Répartition



100%
Théorique